

# CONCOURS REGIONAL DE L'HOTELLERIE DE FLEE CIDRES, JUS DE POMME ET POMMEAU

**LES CONCOURS se dérouleront le samedi 18 FEVRIER 2017**

Ils sont ouverts à tous les producteurs professionnel ou amateur , ils ont pour but de comparer la qualité des productions, également générer le maintien, l'amélioration et la promotion des produits cidricoles.

## REGLEMENT GENERAL

### **Art. 1 Cidre doux (non pétillant)**

Chaque concurrent pourra présenter **un** échantillon de cidre non bouché (pommage 2016) prélevé le matin du concours dans le fût sur le terrain avec les bouteilles fournies par le comité : obligatoire pour tous. Il est permis pour les producteurs éloignés d'expédier l'échantillon .

### **Art. 2 Cidre bouché**

Concours ouvert à tous les producteurs qui devront fournir **2** échantillons de pommage 2015 au plus tard le 18 FEVRIER 2017 à 12 heures sur le parc ou par expédition chez Mr BOUE Jean-Claude - La Mulonnière 49500 L'HOTELLERIE DE FLEE (bouchons de liège, plastique ou capsule acceptés) .

### **Art. 3 Pommeau**

Concours ouvert à tous les producteurs professionnels qui devront fournir **un** échantillon de **2 ans** d'âge selon les mêmes conditions que ci-dessus .

### **Art. 4 Jus de pomme**

Chaque concurrent pourra présenter **un** échantillon de jus de pomme .

**Art. 5** Les échantillons seront étiquetés au moyen d'étiquettes fournies exclusivement par le comité .

**Art. 6** Les concurrents devront s'inscrire avant le *jeudi 9 FEVRIER 2017*. A partir de cette date les inscriptions seront closes .

**Art. 7** Il sera perçu auprès de chaque concurrent un droit d'inscription au concours de 10.00 € , pour les exposants à la fête , le prix est inclus dans la location du stand .

**Art. 8** Le cidre doux devra être placé sur le Parc de la Fête le *samedi 18 FEVRIER de 10h30 à 12h00* dernier délai pour effectuer les prélèvements d'échantillons pour le concours .

**Art. 9** Le classement des cidres se fera en deux catégories :

- ◆ Cidre fermier non commercialisé
- ◆ Cidre fermier commercialisé

la plaque du 1er prix sera remis aux concurrents exposants sur la fête , chaque concurrent recevra un témoignage de la participation .

**Art.10** Le seul fait de concourir oblige chaque concurrent à accepter le règlement .

**Art.11** Les récompenses et diplômes seront officiellement remis le dimanche 19 février 2017 à 11h00 en présence de personnalités. Un cidre d'honneur sera offert et tous les participants y sont conviés.